

RICHE ET PAUVRE SELON J.-J. ROUSSEAU

Jean-Louis POIRIER, Doyen Honoraire de l'Inspection Générale de Philosophie

Riches et *pauvres* sont deux catégories qui relèvent de la morale, et dénotent, par conséquent, une approche moraliste, exactement évangélique, de la réalité sociale. On voudrait montrer, à partir de quelques exemples et de leur analyse, que Rousseau fait un usage subversif de ces catégories, en articulant la morale et la politique. Il en résulte une analyse impitoyable des limites de tout contrat social, et ce, de la part du théoricien le plus rigoureux de ce contrat ; comme il en résulte l'orientation résolue de la réflexion politique et sociale vers le champ économique qui recueille, dans la vie concrète, le déploiement réel de la richesse et de la pauvreté. Plus encore que le partage des faibles et des forts, dont le fond est physique et des effets duquel nulle moralité ne peut résulter, c'est bel et bien le partage des riches et des pauvres qui rend vain le principe d'égalité sans lequel aucune société véritable n'est possible entre les hommes.

Bibliographie:

Discours sur les sciences et les arts, Observations et Dernière réponse

Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes

Discours sur l'économie politique

Lettre à d'Alembert

Julie, ou la Nouvelle Héloïse

Du Contrat social

Émile, ou de l'éducation

Lettres écrites de la montagne

Projet de constitution pour la Corse

Considérations sur le gouvernement de Pologne

Fragments politiques

Dictionnaire de Musique (article CHANSON)

On examinera, plus particulièrement :

Discours sur les sciences et les arts, Observations et Dernière réponse

(pp. 49 et suiv., 79 et suiv. Pléiade)

Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes,

Seconde partie (pp. 174 et suiv. Pléiade)

Du Contrat social, Livre I, ch. IX, note.

Émile, ou de l'éducation, Livre I, pp. 56-57 (Garnier-Flammarion)